

Conseil. Les nouveaux tarifs adoptés

Après de longs échanges, les tarifs de l'ALSH pour l'été 2017 ont été validés mardi soir, au cours du conseil municipal. Modulés en six tranches selon le quotient familial, il a été décidé un prix à la journée (sans sortie) de 8,30 € pour la tranche 1, à 16,80 € pour la tranche 6 ; 5 € pour les tranches 1 et 2, 10 € pour les tranches 3 et 4 et 15 € pour les tranches 5 et 6 seront ajoutés pour les journées avec sortie.

« La commission finance a souhaité proposer un tarif qui se rapproche de la réalité et corresponde au coût de l'entrée et du transport », explique le maire. Une remise de 40 % sur ces tarifs est accordée à partir du troisième enfant.

Le tarif de la garderie reste le même : 1 € entre 17 h 15 et 18 h 30. Les indemnités journalières des animateurs n'avaient pas été revalorisées l'an dernier. Ils bénéficieront d'une augmentation

de 4 % : 58 € pour un animateur titulaire d'un Bafa, 60 € pour un titulaire surveillant de baignade, 24 € pour un animateur stagiaire. En ce qui concerne les tarifs de l'ALSH du mercredi, les tarifs resteront inchangés.

Cantine. Pour la cantine, les discussions ont repris, Olivier Boixière et les membres de l'opposition étant en désaccord : « Je m'en suis déjà expliqué en commission, mais je ne suis pas d'accord. Les communes qui nous entourent ne pratiquent pas cette différence de tarifs. Je considère que 0,90 € d'écart, ce n'est pas bien. On applique des tarifs qui sont dissuasifs. »

« Les contribuables paient des impôts sur la commune pour des services. On accueille des gens qui viennent de l'extérieur mais qui ne participent pas au financement de ces services. Le reste à charge des repas et autres services (Tap) est

important pour la commune, réplique Pascal Perrin. J'estime qu'il est possible de leur demander un montant différent. »

Les tarifs ont finalement été votés, avec une augmentation de cinq centimes soit, pour les enfants de la commune, 3,10 € le repas pour 1 ou 2 enfants et 1,70 € à partir du troisième ; pour les enfants hors commune, 4 € pour 1 ou 2 enfants et 2,20 € à partir du troisième.

Garderie. Maintien des tarifs : 1,95 € le matin, 2,35 € le matin et le soir ou le soir uniquement pour les enfants de la commune ; 2,55 €, le matin, 3,05 € le matin et le soir ou le soir uniquement pour les enfants hors commune.

Création d'un tarif pour le troisième enfant et plus : 1 €/jour/enfant le matin et 1,25 €/jour/enfant, le matin et/ou le soir ; 5 € par quart d'heure seront facturés en cas de retard.